



CENTRE HOSPITALIER

La Palmosa

Institut de formation en soins infirmiers



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER DE MENTON

ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

Réactualisation Juillet 2020

**LES ÉLÉMENTS FIGURANT EN *BLEU* SONT LES RECTIFICATIFS
DE L'ÉDITION DE SEPTEMBRE 2019**

Sommaire

Préambule	4
I - ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES ET GÉNÉRALE DE L'INSTITUT ..	5
1. Développer l'interprofessionnalité et mettre en place des parcours de stage professionnalisants	5
2. Maintenir l'ouverture à la mobilité internationale	5
3. Développer l'innovation pédagogique	6
3.1) Pratiques de simulation	6
3.2) Déploiement d'outils numériques sur l'IFSI.....	7
4. Préparation de la certification QUALIOPI.....	8
5. Maintenir un engagement fort dans la démarche de développement soutenable.....	8
6. Développer des actions de formations continues	9
II - ORGANISATION DE LA FORMATION	10
1. Le cadre de l'apprentissage.....	10
1.1) Références législatives et réglementaires de la profession et des soins infirmiers..	10
1.2) Les concepts des soins infirmiers	11
1.3) Les processus d'apprentissage	12
1.4) Les valeurs de l'équipe pédagogique	13
2. Formation et projet d'enseignement	15
2.1) La formation	15
2.1.1) La finalité de la formation	15
2.1.2) Les axes stratégiques	15
2.1.3) Les principes pédagogiques	16
2.1.4) L'objectif global	16
2.1.5) Le contrat d'enseignement	16
2.2) L'organisation des enseignements théoriques	17
2.2.1) Les caractéristiques de la formation	17

2.2.2) Les unités d'enseignement	17
2.2.3) Les compétences	18
2.2.4) Liens entre unités d'enseignement et compétences	19
2.3) L'organisation des enseignements cliniques (stage)	21
2.3.1) Rôle du formateur référent des enseignements cliniques	23
2.3.2) L'offre de stage	26
2.3.3) L'organisation des stages	26
2.4) Objectifs pédagogiques annuels et semestriels	26
2.4.1) Objectifs annuels	26
2.4.2) Objectifs semestriels	27
3) Dispenses d'enseignements	29
3.1) Cas particuliers	29
4) Le suivi pédagogique	30
4.1) Temps de rencontre individualisé	30
4.2) Temps de rencontre collectif	31
5) La validation des crédits	32
6) L'acquisition du diplôme d'état	33
III - Les ressources de l'institut	33
1) Les ressources humaines	33
1.1) L'organigramme hiérarchique et fonctionnel	33
1.2) Composition et compétences de l'institut de formation	33
1.3) Les intervenants externes	34
2) Les ressources documentaires et multimédias	35
3) Les ressources en infrastructure et en logistique	35
4) La vie étudiante	35
III - La promotion de l'IFSI et de la profession d'IDE	36

PRÉAMBULE

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du Centre Hospitalier de Menton a obtenu son agrément en 2008 et a ouvert le 23 février 2009 avec une promotion de 20 étudiants, dont le cursus d'études a été organisé selon le programme des études défini par l'arrêté du 23 mars 1992 modifié par l'annexe à l'arrêté du 28 septembre 2001.

Ainsi, la formation en soins infirmiers est venue intégrer l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) du Centre Hospitalier de Menton qui lui existe depuis 1988 avec une capacité d'accueil, à ce jour, de 45 élèves en cursus complet, la rentrée scolaire s'effectuant au mois de Septembre.

A la promotion d'élèves aides-soignants, est venue s'ajouter une nouvelle promotion de 30 étudiants infirmiers, qui a fait sa rentrée en septembre 2009. A cette époque, le nouveau cursus d'études a été mis en œuvre selon le programme défini par l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier. Le Centre Hospitalier de Menton avait alors obtenu une augmentation du quota : soit 10 étudiants supplémentaires.

A compter de septembre 2010, le Centre Hospitalier de Menton a obtenu une nouvelle augmentation du quota pour son institut de formation en soins infirmiers portant à 40 le nombre d'étudiants infirmiers accueillis en première année de formation.

Issu des mesures de la loi « Santé », le Groupement Hospitalier de Territoire des Alpes Maritimes (GHT 06) regroupe 13 établissements publics :



Ainsi, l'objectif de l'institut de formation du CH de Menton est de maintenir un positionnement fort au sein du GHT 06 et de développer des collaborations avec nos partenaires notamment le GCS 06, la Faculté de médecine de Nice et le Département des Sciences Paramédicales.

Pour la rentrée 2020, les instituts de formations fixent les orientations pédagogiques et générales suivantes :

1 Développer l'interprofessionnalité et mettre en place des parcours de stage professionnalisants

Objectif 1 : Faire de l'inter professionnalité une compétence chez les futurs professionnels de santé infirmiers et aides-soignants pour renforcer la coopération entre les différents professionnels au service des patients.

Objectif 2 : Faire des futurs professionnels de santé infirmiers et aides-soignants des acteurs compétents, en capacité de répondre et de s'adapter aux besoins en santé actuels et à venir.

L'Organisation Mondiale de la Santé définit l'interprofessionnalité est comme un apprentissage et une activité qui se concrétisent lorsque des spécialistes issus d'au moins deux professions travaillent conjointement.

Ils apprennent les uns des autres au sens d'une collaboration effective qui améliore les résultats en matière de santé. Cette approche est une solution pertinente et concrète pour répondre aux défis importants que doivent relever les systèmes de santé.

L'interprofessionnalité se traduit par l'organisation du **service sanitaire** pour les étudiants de 2^{ème} année (promotion 2019-2022) dans le cadre des Unités d'Enseignement suivantes:

- UE 1.2 S2
- UE 1.2 S3 et 4.6 S3.

Le service sanitaire représente **6 semaines** de formation théorique et pratique incluant l'acquisition de compétences spécifiques ainsi que des interventions auprès de jeunes publics.

Une collaboration avec les instituts de formation du GCS 06 et la faculté de médecine vise à favoriser l'interdisciplinarité des formations de l'ensemble des futurs professionnels en santé.

Pour l'année 2020, l'IFSI de Menton a fait le choix de proposer aux étudiants les thèmes suivants :

- Hygiène bucco-dentaire
- Nutrition et activité physique
- Activité sexuelle
- Conduites addictives

Le projet pédagogique du service sanitaire 2020-2021 se trouve en [annexe 1](#).

2. Maintenir l'ouverture à la mobilité internationale

Objectif 1 : Développer des compétences indispensables à l'exercice de la profession IDE comme l'ouverture d'esprit acquise par la découverte d'une façon différente de travailler et l'immersion dans une autre culture et un autre système de santé.

Objectif 2 : Développer chez l'étudiant une maturité professionnelle qui forgera son identité professionnelle.

Objectif 3 : Communiquer sur les projets de mobilité internationale

L'équipe pédagogique poursuit l'investissement débuté en 2018 dans l'accompagnement des étudiants souhaitant réaliser un stage à l'étranger en troisième année de formation pendant le stage du semestre 6.1 d'une durée de 6 semaines, à savoir du 01 Février au 12 mars 2021.

En effet, la réalisation d'une période de mobilité à l'international se révèle être un véritable levier pour une insertion professionnelle réussie des jeunes.

L'IFSI est inscrit au Programme Régional d'Aide à la Mobilité Etudiante (PRAME SASSO) qui est un dispositif de bourses de stage du Conseil Régional ayant pour objectif :

- ⇒ De soutenir la mobilité internationale étudiante
- ⇒ De valoriser leur formation pour une réelle plus-value sur le marché de l'emploi.

Depuis deux ans, de plus en plus d'étudiants souhaitent réaliser un stage à l'international, dans un objectif de confrontation à une culture, à des traditions et à des modalités de prises en soins nouvelles.

Ainsi, les étudiants formulent des demandes de projets dès le semestre 3 de la deuxième année de formation auprès des référentes "mobilité internationale" pour effectuer des stages à visée de découverte internationale.

En 2019, 4 étudiants ont pu réaliser leur projet de mobilité au Sénégal et en Inde.

Au sein de l'institut, une information sur ce projet de mobilité sera effectuée auprès des étudiants de L1 dès la rentrée 2020.

Cette information portera sur la possibilité d'accomplir un stage au cours du semestre 6 dans le cadre du programme "PRAME SASSO" et sur la nécessité de réfléchir dès la première année à ce projet dont l'organisation commencera dès le semestre 3.

Cette information sera notamment mentionnée dans le livret d'accueil des étudiants qui auront la possibilité de consulter à la bibliothèque de l'IFSI les destinations proposées par nos partenaires.

En externe, il s'agira de communiquer sur les différents projets à travers le site internet de l'institut, la presse locale.

De plus, tous les étudiants ayant bénéficié d'un stage à l'étranger effectueront une présentation orale de leur expérience de stage à l'ensemble des promotions de l'institut et des professionnels du CH Menton.

3. Développer l'innovation pédagogique

Objectif 1 : Développer la simulation en santé auprès des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants

Objectif 2 : Déployer des outils numériques pour l'utilisation de méthodes pédagogiques interactives et innovantes

3.1) Pratiques de simulation :

L'IFSI adapte l'ingénierie pédagogique aux évolutions des outils d'apprentissage :

L'arrêté du 26 Septembre 2014 modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier, introduit officiellement la simulation en santé dans les modalités d'enseignement des IFSI comme suit :

« La simulation en santé est une méthode pédagogique active et innovante, basée sur l'apprentissage expérientiel et ma pratique réflexive. Elle correspond à l'utilisation d'un matériel comme un mannequin ou un simulateur procédural, d'une réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soin.

Le but est de résoudre des problèmes des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels. La simulation invite à optimiser le partenariat entre les professionnels des services de soins et les formateurs ».

Une salle de simulation équipée d'un simulateur haute-fidélité depuis 2018 permet de mettre en place des séances pédagogiques auprès des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants.

Cette méthode innovante expérimentée depuis 2018-2019 sur les semestres pairs de chaque année de formation infirmière ainsi que sur l'année de formation aides-soignants permet d'une part de travailler sur les savoirs-êtres et savoirs-faire des apprenants en situation simulée et d'autre part de développer la pratique collaborative entre étudiants IDE/élèves AS à partir d'un scénario de base se complexifiant en fonction du niveau de formation.

La poursuite du projet prévu pour la rentrée [2020-2021](#) vise à :

- Développer des attitudes de communication et de collaboration efficaces au sein de l'équipe de formateurs afin de favoriser un travail de lien entre chaque année de formation dans le cadre d'élaboration d'activités de simulation
- Imaginer de nouveaux scénarii en fonction des objectifs de formation poursuivis en lien avec le niveau d'apprentissage des apprenants et en regard des compétences à développer
- Développer la collaboration avec les compétences de notre établissement hospitalier support
- Généraliser cette pratique pédagogique à la formation continue des personnels de santé médicaux et paramédicaux des structures de proximités.

[3.2 Déploiement d'outils numériques sur l'IFSI](#)

Depuis 3 ans, nous nous sommes engagés à diversifier nos pratiques pédagogiques, notamment par le déploiement de la simulation qui offre à ce jour, une réelle plus-value aux enseignements dispensés et une entière satisfaction aux apprenants.

A ce jour, poursuivre le développement d'une offre de formation innovante représente un enjeu primordial pour valoriser l'institut de formation et favoriser la réussite de tous les apprenants. L'accompagnement pédagogique qui tend, avec la démarche qualité, à se concevoir dans une logique de parcours individualisé nécessite de remettre en question nos représentations de l'apprentissage, davantage centré sur l'apprenant et non sur une méthode d'enseignement uniquement réalisée en présentiel afin de permettre à l'élève de se former de façon autonome, d'individualiser son parcours, de s'évaluer et de réajuster régulièrement ses acquisitions

L'IFSI souhaite pouvoir mettre à disposition des étudiants et formateurs un Espace Numérique de Travail (ENT) afin de mutualiser et partager les outils techniques et supports pédagogiques mis à disposition des étudiants.

Pour être à la hauteur de ces enjeux, l'institut développe un réel projet numérique soutenu par la Région afin de déployer dans des conditions optimales des méthodes pédagogiques interactives et innovantes. Pour cela, il doit promouvoir l'accès à distance des étudiants aux ressources pédagogiques.

Aussi, l'institut de formation travaille au développement d'outils interactifs dans les domaines de la pédagogie essentiellement, tels que la formation à distance (plateforme Moodle), les jeux sérieux, les formations e-Learning.

Les objectifs visés par cette démarche étant:

- De mettre en place des environnements personnels d'apprentissages qui répondent aux évolutions des comportements des apprenants
- De proposer un espace de travail sécurisé et partagé à partir d'un espace de communication à distance commun à l'ensemble des formations infirmières et aides-soignantes
- D'offrir dans nos propositions pédagogiques mais également par la diversité des contenus, des méthodes et des modèles professionnels, des points d'intérêt où chaque étudiant trouvera matière à se construire au cours de sa formation initiale.
- De développer l'innovation pédagogique soutenue par la Région et engagée par les formateurs
- De répondre avec sécurité à un contexte sanitaire incertain
- D'optimiser le dispositif de formation par la valorisation des compétences des formateurs et le développement de méthodes et d'outils pédagogiques

4. Préparation de la certification QUALIOPI

Objectif : Développer la culture qualité et sécurité au sein de l'IFSI/IFAS afin de répondre à l'obligation légale pour tous les Organismes réalisant des actions pour le développement des compétences.

En mars 2019, l'IFSI a obtenu le label PvE pour une durée de 3 ans avec un taux de conformité de **98%** au regard des exigences du référentiel PvE.

La notion de **qualité** ayant été renforcée dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle amorcée par la loi pour « **la liberté de choisir son avenir professionnel** » du **05/09/2018**, une certification **unique, obligatoire** à partir du 01/01/2022, fondée sur **un référentiel national** est en cours de préparation sur l'Institut de formation.

5. Maintenir un engagement fort dans la démarche de développement soutenable

Afin de répondre aux critères définis par la Haute Autorité de Santé dans le cadre de la démarche de certification et de maîtriser les impacts de l'activité de l'institut de formation sur son environnement, l'IFSI/IFAS pense et agit « développement soutenable » en mettant en œuvre les objectifs en regard.

Un travail en collaboration avec l'ensemble des promotions infirmières et aides-soignantes a permis la réalisation d'actions orientées sur l'environnement ainsi que sur l'épanouissement et la cohésion sociale.

Le respect de la Charte du développement soutenable de l'IFSI/IFAS conduira l'établissement au cours de l'année 2020-2021 à progressé vers le développement de nouvelles actions à inscrire dans une dynamique fondée sur un engagement collectif.

Le compte rendu des actions mises en œuvre au cours de l'année 2019-2020 se trouve en [annexe 2](#).

D'une façon plus globale, les principes du projet de l'année scolaire 2020/2021 sont les suivants :

- Un renforcement des liens Hôpital-Ecole en développant notre collaboration entre les professionnels de santé du Centre Hospitalier de Menton et des autres lieux de stage avec l'équipe pédagogique et en formalisant le projet de stage des instituts.
- Un partenariat étroit avec les hôpitaux locaux de l'arrière-pays mentonnais.
- Une prise en compte de l'environnement spécifique et de l'évolution du contexte socio culturel, économique, démographique et environnemental du territoire mentonnais.

6. Développer des actions de formations continues

Objectif : Assurer le positionnement de l'Institut de formation par une attractivité justifiant les besoins du territoire.

Devenir tuteur, c'est partager ses savoir-faire, accompagner la montée en compétences au plus près des besoins de terrain, aider à rapprocher les établissements de soins de l'institut de formation.

Une formation au tutorat prévue à la rentrée 2020-2021 sur l'institut de formation permettra de fournir les méthodes et les outils utiles à l'encadrement et à l'évaluation des stagiaires, d'enrichir les modes de sociabilité, de modifier les positions acquises pour laisser place à de nouveaux positionnements favorisant l'autonomie des professionnels.

La plaquette de formation au tutorat se trouve en [annexe 3](#).

Ainsi,

L'objectif est d'assurer une formation initiale solide et former des professionnels de santé compétents, responsables et réflexifs qui puissent s'adapter au contexte et aux évolutions des professions paramédicales

II - ORGANISATION DE LA FORMATION

1) LE CADRE DE L'APPRENTISSAGE

1.1) Références législatives et réglementaires de la profession et des soins infirmiers

La profession d'infirmier est régie par les dispositions des articles L.4311-1 à L.4311-29 du code de la santé publique. Modifié par la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012.

Cette profession est protégée puisque l'article L. 4311-2 du code de la santé publique précise que « *peuvent exercer la profession d'infirmier ou d'infirmière les personnes titulaires d'un diplôme, certificat ou titre mentionné aux articles L.4311-3 L.4311-4, ou titulaires des autorisations prévues aux articles L.4311-9 et L.4311-10* ».

Selon l'article L.4311-1 du code de la santé publique français

« Est considérée comme exerçant la profession d'infirmière ou d'infirmier toute personne qui donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu. L'infirmière ou l'infirmier participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation de la santé et de formation ou d'encadrement. ».

Selon l'article R.4311-2 du code de la santé publique français

« Les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs, intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade. Ils sont réalisés en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques. Ils ont pour objet, dans le respect des droits de la personne, dans le souci de son éducation à la santé et en tenant compte de la personnalité de celle-ci dans ses composantes physiologiques, psychologiques, économiques, sociales et culturelles :

- 1) De protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé physique et mentale des personnes ou l'autonomie de leurs fonctions vitales physiques et psychiques en vue de favoriser leur maintien, leur insertion ou leur réinsertion dans leur cadre de vie familial ou social;*
- 2) De concourir à la mise en place de méthodes et au recueil des informations utiles aux autres professionnels, et notamment aux médecins pour poser leur diagnostic et évaluer l'effet de leurs prescriptions;*
- 3) De participer à l'évaluation du degré de dépendance des personnes;*
- 4) De contribuer à la mise en œuvre des traitements en participant à la surveillance clinique et à l'application des prescriptions médicales contenues, le cas échéant, dans des protocoles établis sur l'initiative du ou des médecins prescripteurs;*
- 5) De participer à la prévention, à l'évaluation et au soulagement de la douleur et de la détresse physique des personnes, particulièrement en fin de vie, au moyen des soins palliatifs et d'accompagner, en tant que de besoin, leur entourage. »*

Selon l'article R.4311-3 du code de la santé publique français

« Relèvent du rôle propre de l'infirmier les soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie et visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie d'une personne ou d'un groupe de personnes. »

Dans ce cadre, l'infirmier a compétence pour prendre les initiatives et accomplir les soins qu'il juge nécessaires conformément aux dispositions de l'article R 4311-5 et R4311-6.

Il identifie les besoins de la personne, pose un diagnostic infirmier, formule des objectifs de soins, met en œuvre les actions appropriées et les évalue.

Il peut élaborer, avec la participation des membres de l'équipe soignante, des protocoles de soins infirmiers relevant de son initiative.

Il est chargé de la conception, de l'utilisation et de la gestion du dossier de soins infirmiers.

1.2) Les concepts des soins infirmiers

Selon l'organisation mondiale de la santé

« La mission des soins infirmiers dans la société est d'aider les individus, les familles et les groupes à déterminer et réaliser leur plein potentiel physique, mental et social et à y parvenir dans le contexte de l'environnement dans lequel ils vivent et travaillent, tout cela en respectant un code de déontologie très stricte.

Ceci exige que les infirmiers apprennent et assurent des fonctions ayant trait au maintien et à la promotion de la santé aussi bien qu'à la prévention de la maladie. Les soins infirmiers englobent également la planification et la mise en œuvre des soins curatifs et de réadaptation, et concernent les aspects physiques, mentaux et sociaux de la vie en ce qu'ils affectent la santé, la maladie, le handicap et la mort.

Les infirmiers permettent la participation active de l'individu, de sa famille et de ses amis, du groupe social et de la communauté, de façon appropriée dans tous les aspects des soins de santé, et encourageant ainsi l'indépendance et l'autodétermination. Les infirmiers travaillent aussi comme partenaires des membres des autres professions impliquées dans la prestation des services de santé. »

Selon Virginia HENDERSON

Soigner « C'est aider l'individu malade ou en santé :

- Au maintien et au recouvrement de la santé (ou à l'assister dans ses derniers moments).*
- Par l'accomplissement de tâches dont il s'acquitterait lui-même s'il en avait la force, la volonté ou possédait les connaissances voulues.*
- Et d'accomplir ces fonctions, de façon à l'aider à reconquérir son indépendance le plus rapidement possible. ».*

Selon Françoise COLLIÈRE

En 1982, dans son livre « Promouvoir la vie » elle apporte une réflexion sur les théories de soins infirmiers en disant que : « identifier les soins infirmiers, c'est s'interroger sur ce qui les caractérise, sur ce qui fonde leur identité » à savoir que les soins ne peuvent pas être fondés sur : « des caractéristiques uniformes, des constantes ou théories à appliquer de façon stéréotypée ».

Elle rajoute qu'il faut bien discerner la nature des soins, selon qu'ils soient des soins coutumiers et habituels (care) et les soins de réparation (cure).

Selon Walter HESBEEN

« Prendre soin, c'est porter une attention particulière à une personne qui vit une situation particulière c'est à dire unique ».

Le « prendre soin » s'appuie sur le concept de la « pensée complexe », il s'agit d'une approche qui s'efforce de prendre en compte toute la complexité de la personne humaine et qui est bien plus que la somme de tout ses besoins.

« Prendre soin » est un art, l'art du thérapeute qui réussit à combiner les éléments de connaissance, d'habileté, de savoir être, d'intuition qui vont permettre de venir en aide à quelqu'un, dans sa situation singulière. ».

Elle permet de considérer « l'être humain en tant que sujet singulier ou corps que la personne est » et jamais comme un objet de soins.

Le concept de « prendre soin » est au service de la santé publique car l'individu n'est pas isolé de son contexte collectif, et le collectif ne néglige pas l'individu en tant que sujet singulier.

1.3) Les processus d'apprentissage

Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant afin que celui ci puisse développer progressivement les aptitudes et les connaissances théoriques et pratiques indispensables à l'exercice de la profession. Ainsi, au terme de sa formation, l'infirmier doit pouvoir s'intégrer pleinement dans le milieu professionnel en contribuant à la prise en charge globale de la personne à partir de savoirs, capacités et compétences.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés seront capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs, analyser toute situation de santé et prendre des décisions dans les limites de leur rôle

Ainsi, l'étudiant, tout au long de sa formation, développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles, en capacités relationnelles et éducationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

Chaque étudiant peut avancer à son rythme dans le respect des exigences minimales requises par le référentiel de formation.

L'acquisition des éléments de chaque compétence est progressive. Le superviseur pédagogique réalise chaque semestre un bilan et un suivi personnalisés de chaque étudiant afin de l'accompagner vers son autonomie et la professionnalisation.

La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage :

- « **Comprendre** », l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations,
- « **Agir** », l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- « **Transférer** », l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Les capacités requises pour nos étudiants durant la formation sont les suivantes :

- La capacité d'analyse et d'identification de situations diverses et complexes ;
- La capacité technique;
- La capacité relationnelle et éducative ;
- La capacité de recherche et de questionnement.

Dès lors, nous pouvons définir la compétence comme un ensemble de différents savoirs mobilisés par l'individu pour donner un sens à ses actions afin de répondre de façon efficiente aux besoins de santé de la personne et de maîtriser les situations de soins.

La compétence n'est pas un don. Elle s'acquiert et se développe tout au long de la vie professionnelle.

L'équipe pédagogique de l'IFSI du Centre Hospitalier de Menton aura comme objectif principal d'apprentissage et de professionnalisation celui d'apporter aux étudiants les 10 compétences nécessaires à l'acquisition d'une posture professionnelle réflexive.

Notre conception de l'apprentissage se situe :

- **Dans une approche cognitiviste**, les connaissances, les expériences antérieures et les représentations jouent un rôle important dans l'apprentissage de l'étudiant. L'apprentissage repose sur le principe d'éducabilité de l'étudiant. La pratique réflexive et le questionnement méta cognitif vont lui permettre d'apprendre à apprendre. Cette méthode vise la motivation de l'étudiant pour que l'apprentissage soit intentionnel. L'étudiant devient acteur de son apprentissage.
- **Dans une approche constructiviste**, les méthodes pédagogiques utilisées mettent en jeu la méta cognition et le conflit sociocognitif. L'étudiant identifie les processus sur lesquels il construit ses connaissances par une pratique réflexive. Il développe seul et en groupe ses savoirs à partir de ses connaissances antérieures en établissant des liens entre celles-ci et les réalités avec lesquelles elles s'articulent.

1.4) Les valeurs de l'équipe pédagogique

Une valeur est « *ce qui est posé comme vrai, beau, bien, selon des critères personnels ou sociaux et qui sert de référence, de principe moral. C'est un idéal vers lequel on tend* ».

Une valeur sert de référence dans une conduite, un jugement. Elle est liée à l'histoire de l'individu et à son éducation, ainsi qu'au contexte dans lequel il évolue. On parle d'échelle de valeurs.

Chacune des valeurs décrites ci-après est, selon nous, dite fondamentale, c'est-à-dire essentielle dans la pratique professionnelle.

Aucune priorité n'a guidé leur présentation.

➤ **Le respect**

C'est « *un sentiment qui porte à traiter quelqu'un, quelque chose avec de grands égards, à ne pas porter atteinte à quelque chose.* »

Le respect des valeurs professionnelles passe par :

- Le respect des personnes, c'est à dire de soi et de l'autre. Il peut s'agir des formateurs, des secrétaires, des agents d'entretien, des intervenants extérieurs, des patients, des familles, des professionnels, des supérieurs hiérarchiques, des collègues mais également des autres étudiants rencontrés à l'IFSI/IFAS et sur tous les lieux de formation :
- L'acceptation des différences (accepter l'autre comme il est),
- Le respect de l'expression des élèves, qui est portée par les délégués de promotion élus,
- La valeur respect sous-tend à la fois l'authenticité, la solidarité et l'esprit d'équipe.
- Le respect des institutions et du travail collectif à travers le respect du code du travail, du règlement intérieur, des procédures, des locaux et des matériels et des règles professionnelles et déontologiques.

➤ ***L'écoute***

Être à l'écoute c'est « être attentif à ce qui se dit et, plus généralement à ce qui se passe. C'est la capacité à écouter autrui, à être attentif et réceptif à sa parole. ».

Être à l'écoute de l'autre, c'est être présent, authentique, disponible dans la relation. C'est être dans l'empathie, la bienveillance et le non jugement. C'est laisser l'autre s'exprimer, lui laisser le temps.

➤ ***La connaissance de soi***

C'est « la faculté de se connaître, de se représenter » dans le but de mieux soigner l'autre.

La connaissance de soi permet de :

- S'adapter à l'autre et aux situations ;
- Repérer ses propres valeurs;
- Connaître ses limites, qualités et compétences ;
- Donner un sens à ses apprentissages, à son auto-évaluation dans une dynamique d'évolution ;
- Poser des limites et savoir passer le relais.

➤ ***La conscience professionnelle***

C'est le soin avec lequel on exerce son métier. Cela nécessite de:

- Connaître et respecter la déontologie professionnelle ;
- S'engager et s'impliquer dans son travail ;
- Échanger dans l'équipe, rendre compte et transmettre ;
- Avoir les connaissances requises pour exercer la profession et les remettre régulièrement à jour ;
- Faire preuve d'honnêteté et être rigoureux dans son travail ;

En accord avec ces valeurs et dans le souci de l'intérêt collectif, il est de la responsabilité de chacun :

- De se conformer au règlement intérieur de l'institut de formation ;
- D'être à l'heure en cours et en stage ;
- D'avoir une tenue vestimentaire et une attitude correcte en cours comme en stage ;
- De prévenir le responsable de l'institut de formation ou du lieu de stage en cas d'absence ;
- D'honorer les rendez-vous prévus avec les formateurs (entretiens individuels ou de groupe, suivi pédagogique, guidance de travaux).

2) FORMATION ET PROJET D'ENSEIGNEMENT

2.1) La formation

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

La répartition des enseignements est la suivante :

- La formation théorique de **2100 heures**, sous la forme de cours magistraux (750 heures), travaux dirigés (1050 heures) et travail personnel guidé (300 heures) ;
- La formation clinique (stages) de **2100 heures** (60 semaines).

Le travail personnel complémentaire est estimé à **900 heures** environ, soit 300 heures par an.

L'ensemble, soit **5100 heures**, constitue la charge de travail de l'étudiant.

Les enseignements sont dispensés en institut de formation sur une base de 35 heures par semaine.

La durée de présence en stage est de **35 heures** par semaine selon les modalités prévues par les responsables de l'encadrement des stages.

La planification annuelle de l'alternance pour l'année scolaire 2020/2021 se trouve [en annexe 4](#)

2.1.1) La finalité de la formation

L'infirmier polyvalent formé, doit être capable d'exercer en tenant compte des aspects éthiques de la profession et plus particulièrement des valeurs rattachées à la vie et à la dignité humaine. Il doit aussi, dans le cadre de sa pratique respecter les aspects juridiques conformément à la législation en vigueur.

2.1.2) Les axes stratégiques

L'accompagnement des étudiants relève d'une stratégie pédagogique qui doit être :

- Consensuelle pour l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique,
- Construite en tenant compte des complémentarités de rôles, de compétences et d'expertises des cadres enseignants et soignants et des autres formateurs,
- Évaluée et réajustée à l'aide d'outils de régulation créés,
- Communiquée et explicitée aux étudiants et partenaires formateurs,
- Élaborée en étroite collaboration avec le service infirmier, dans le cadre de la mission d'encadrement.

2.1.3) Les principes pédagogiques

- Les principes pédagogiques reposent sur :
- Le développement de la faculté d'adaptation de l'étudiant en adéquation avec la diversité des lieux d'exercice et avec l'évolution des sciences, des techniques et des besoins de santé.
- La responsabilisation de l'étudiant pour lui permettre tout au long du cursus d'études, d'élaborer son projet professionnel.
- La mise en œuvre du suivi pédagogique basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'étudiant en vue d'une meilleure acquisition des compétences professionnelles requises.
- L'actualisation permanente du projet pédagogique en fonction de l'évolution des sciences et des techniques, de la pédagogie de la pratique professionnelle et de la législation.
- La dynamique du projet est bien fondée sur la progression et le renforcement des connaissances, régulièrement actualisées.

2.1.4) L'objectif global

L'étudiant en fin de formation devra mettre en œuvre et évaluer les actions de soins infirmiers inhérentes à son rôle soignant auprès des personnes et des groupes. Il doit être compétent dans ce rôle soignant et doit être capable de l'exercer en tenant compte des aspects éthiques et juridiques relatifs à son engagement professionnel.

Quel que soit le secteur d'activité, il doit être en mesure de promouvoir les critères de qualité des soins infirmiers, afin d'assurer une prestation optimale.

2.1.5) Le contrat d'enseignement

Dans le cadre de leur formation les étudiants infirmiers de l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier de Menton doivent s'engager à prendre en charge de manière responsable leur formation.

Ils devront respecter le règlement intérieur et les règles professionnelles et auront :

- L'obligation d'effectuer les stages, suivant les consignes et les conventions de stages,
- L'obligation de participer activement aux travaux dirigés et aux activités pédagogiques,
- L'obligation d'assister aux enseignements magistraux portant sur la personne humaine, les soins infirmiers, la pharmacologie, les enseignements optionnels et aux ateliers organisés dans le cadre des acquisitions d'actes et activités conformes au référentiel.

Les étudiants infirmiers ont un statut leur permettant de ne pas assister aux cours non obligatoires mais ils ont le devoir et l'obligation d'acquérir tous les savoirs professionnels concernant les enseignements dispensés.

Ils devront fournir un travail personnel régulier individuel ou collectif qui sera l'enjeu de leur réussite, tant scolaire que professionnelle.

La prise en charge de personnes en demande de soins infirmiers ne peut se faire que par des professionnels compétents et en perpétuel devenir.

2.2) L'organisation des enseignements théoriques

L'organisation pédagogique présente l'ensemble du processus de formation mis en œuvre pour permettre aux étudiants d'acquérir les capacités inhérentes au savoir, savoir-faire, savoir être et savoir devenir infirmier, nécessaires à l'exercice professionnel et au savoir-faire dire, relatif au rôle d'encadrement.

Cette organisation par la mise en place des méthodes et des moyens pédagogiques a pour but de servir les objectifs de formation.

Les choix pédagogiques doivent permettre l'acquisition d'une compétence clinique infirmière nécessaire pour dispenser un soin de qualité.

Ainsi, le processus de formation mis en place prend appui principalement sur deux modèles pédagogiques :

- **le modèle centré sur les acquisitions du savoir et du savoir-faire** dans lequel la théorie est appliquée à la pratique,

- **le modèle centré sur la démarche qui développe l'acquisition des capacités dans lequel le savoir et le savoir-faire sont transférés d'une situation à une autre.**

Les méthodes et les moyens choisis seront principalement :

- La pédagogie par objectifs,
- L'acquisition des savoirs infirmiers par utilisation des méthodes déductives, inductives et hypothéticodéductives autour d'une situation concrète.

2.2.1) Les caractéristiques de la formation

La formation est organisée en Unités d'Enseignement obligatoires et optionnelles. Le choix des UE optionnelles apporte aux étudiants un approfondissement de leurs connaissances dans le domaine des soins infirmiers en relation avec leur projet professionnel.

180 crédits européens (ECTS) sont nécessaires pour obtenir le diplôme d'état d'infirmier

Ces 180 crédits se décomposent comme suit :

- 120 crédits européens pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration.
- 60 crédits européens pour la formation clinique en stage.

2.2.2) Les Unités d'Enseignement

Les contenus théoriques sont découpés en unités et sous-unités d'enseignement (UE).

Les unités d'enseignement (UE) sont de quatre types :

- **Les U.E. dont les savoirs sont « contributifs aux savoirs infirmiers »,**
- **Les U.E. dont les savoirs sont « constitutifs » des compétences infirmières,**
- **Les U.E. d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation,**
- **Les U.E. de méthodologie et de savoirs transversaux.**

Le programme comporte 6 champs d'unités d'enseignement, dont un champ d'unités d'intégration (UE : 5) :

- **UE1 : sciences humaines, sociales et droit,♣**
- **UE2 : sciences biologiques et médicales,♣**
- **UE3 : sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes,♣**
- **UE4 : sciences et techniques infirmières, interventions,♣**
- **UE5 : intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière,♣**
- **UE6 : méthodes de travail et anglais.**

L'enseignement théorique est dispensé sous forme

- **De cours magistraux (CM),**
- **De travaux dirigés (TD)**
- **De travaux personnels (travaux guidés ou en autonomie : TPG)**

2.2.3) Les compétences

Le référentiel de formation décline 10 compétences :

Les compétences « cœur de métier » :

- C 1 « Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier »
- C 2 « Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »
- C 3 « Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens »
- C 4 « Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique »
- C 5 « Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs »

Les compétences « transverses » :

- C 6 « Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins »
- C 7 « Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle »
- C 8 « Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques »
- C 9 « Organiser et coordonner les interventions soignantes »
- C 10 « Informer et former des professionnels et des personnes en formation »

Chaque compétence s'obtient :

- Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence
- Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages.

Notre intention pédagogique s'attache, à ce que les étudiants acquièrent de manière progressive, les compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmière.

La progression de l'acquisition des compétences repose sur l'intégration des savoirs et de la posture professionnelle au cours des 6 semestres. Elle est évaluée notamment par le biais des Unités d'Intégration (UI).

2.2.4) Liens entre unités d'enseignement et compétences :

COMPETENCES	UNITES D'ENSEIGNEMENT CORRESPONDANTES
<p align="center"><u>Compétence 1</u></p> <p>« Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier »</p>	<p>UE 2.3.S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie UE 3.1. S1+ S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière ;</p>
<p align="center"><u>Compétence 2</u></p> <p>« Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »</p>	<p>UE 3.2.S2 Projet de soins infirmiers UE 3.2.S3 Projet de soins infirmiers.</p>
<p align="center"><u>Compétence 3</u></p> <p>« Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens »</p>	<p>UE 2.10.S1 Infectiologie hygiène UE 4.1.S1 Soins de confort et de bien-être.</p>
<p align="center"><u>Compétence 4</u></p> <p>« Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique »</p>	<p>UE 2.1.S1 Biologie fondamentale UE 2.2.S1 Cycles de la vie et grandes fonctions UE 2.4.S1 Processus traumatiques UE 2.5.S3 Processus inflammatoires et infectieux UE 2.6.S2+ S5 Processus psychopathologiques UE 2.7.S4 Défaillances organiques et processus dégénératifs UE 2.8.S3 Processus obstructifs UE 2.9.S5 Processus tumoraux UE 2.11.S1+ S3+ S5 Pharmacologie et thérapeutiques UE 4.3.S2+ S4 Soins d'urgence UE 4.4.S2+ S4 + S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical UE 4.7.S5 Soins palliatifs et de fin de vie</p>
<p align="center"><u>Compétence 5</u></p> <p>« Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs »</p>	<p>UE 1.2.S2 Santé publique et économie de la santé UE 1.2.S3 Santé publique et économie de la santé UE 4.6.S3 + S4 Soins éducatifs et préventifs</p>
<p align="center"><u>Compétence 6</u></p> <p>« Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins »</p>	<p>UE 1.1.S1 + S2 Psychologie, sociologie, anthropologie UE 4.2.S2 + S3+ S5 Soins relationnels ; –</p>
<p align="center"><u>Compétence 7</u></p> <p>« Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle »</p>	<p>UE 4.5.S2 +S5 Soins infirmiers et gestion des risques UE 1.3.S1+S4 Législation, éthique, déontologie UE 4.8.S6 Qualité des soins et évaluation des pratiques</p>
<p align="center"><u>Compétence 8</u></p> <p>« Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques »</p>	<p>UE 3.4.S4 Initiation à la démarche de recherche UE 3.4.S6 Initiation à la démarche de recherche. UE 6.1 Méthodes de travail et TIC UE 6.2 Anglais.</p>
<p align="center"><u>Compétence 9</u></p> <p>« Organiser et coordonner des interventions soignantes »</p>	<p>UE 3.3.S3+S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ;</p>
<p align="center"><u>Compétence 10</u></p> <p>« Informer et former des professionnels et des personnes en formation »</p>	<p>UE 3.5.S4 Encadrement des professionnels de soin</p>

De plus, dans chaque semestre, **une unité d'intégration (UI)** contribue à l'acquisition d'une ou de plusieurs compétences. Chacune de ses compétences se décline en objectifs pédagogiques à atteindre, en méthodes, moyens et outils pour y parvenir et en situations pouvant être mobilisées en stage.

COMPETENCES	UNITES D'ENSEIGNEMENT CORRESPONDANTES
<p><u>Compétence 3</u> :</p> <p>« Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens »</p>	<p>UI 5.1 S1 : Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens</p>
<p><u>Compétence 1</u></p> <p>« Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier"»</p>	<p>UI 5.2 S2 : Evaluation d'une situation clinique</p>
<p><u>Compétences 2</u></p> <p>« Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »</p> <p><u>Compétence 6</u></p> <p>« Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins».</p>	<p>UI 5.3 S3 : Communication et conduite de projet</p>
<p><u>Compétence 5</u></p> <p>"Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs » <u>Compétence 10</u></p> <p>« Informer et former des professionnels en formation ».</p>	<p>UI 5.4 S4 : Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires</p>
<p><u>Compétence 4</u></p> <p>"Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique »</p> <p><u>Compétence 9</u></p> <p>«Organiser et coordonner les interventions soignantes».</p>	<p>UI 5.5 S5 : Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins</p>
<p><u>Compétence 7</u></p> <p>« analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle»</p> <p><u>Compétence 8</u></p> <p>"Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques».</p>	<p>UI 5.6 S6 : Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles »</p>

Deux unités optionnelles (UE 5.7) complètent ces unités d'enseignement aux semestres 5 et 6.

Les objectifs de ces unités optionnelles reposent sur

- **L'approfondissement d'un domaine d'exercice de la fonction infirmière**
- **La conduite d'une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation.**

2.3) L'organisation des enseignements cliniques (stages)

L'enseignement clinique s'effectue au cours de périodes de stage dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins selon la directive européenne 2005/36/CE.

L'enseignement clinique prend appui sur le concept de l'apprentissage qui est un processus d'acquisition de pratiques, de connaissances, de compétences, d'attitudes ou de valeurs culturelles, par :

- L'observation
- L'imitation
- L'essai
- La répétition
- La présentation.

La pratique réflexive nécessaire à l'élaboration de la compétence infirmière sera développée de façon conjointe par le professionnel tuteur de stage et par le formateur.

La progression de l'étudiant en stage est consignée dans son Port Folio.

Le Port Folio est une collection organisée et cumulative de travaux et de réflexion d'un étudiant qui rassemble des informations sur les compétences qu'il a développé au cours d'une période d'apprentissage.

L'utilisation du Port Folio aide l'étudiant en modélisant et en le préparant à une pratique réflexive. Le choix des stages s'effectue, dans le meilleur des cas, en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir aux étudiants.

Un stage est dit « qualifiant » lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des moyens pouvant permettre la progression des stagiaires.

Un travail sur le renforcement du partenariat a été effectué avec les cadres de santé du Centre Hospitalier de Menton ainsi qu'avec les responsables de l'encadrement des hôpitaux de Sospel, Breil-sur-Roya, Saorge, La Brigue et Tende.

Un livret d'accueil des étudiants a été élaboré en 2016, réactualisé chaque année. Ce livret d'accueil est un document de référence qui permet aux étudiants de prendre les premiers repères à l'IFSI et de faire connaissance avec certains points de fonctionnement.

Il peut également être utilisé tout au long de la scolarité puisqu'il comporte des informations pratiques.

D'un point de vue organisationnel, les enseignements cliniques alternent avec les enseignements théoriques.

Ce principe d'organisation doit, auprès de l'étudiant :

- Favoriser le transfert des acquis théoriques à la pratique,
- Faciliter l'acquisition des connaissances privilégiant l'intégration de l'étudiant dans l'équipe de soins,
- Permettre une meilleure perception de la personne soignée dans sa globalité, en utilisant le modèle des modes fonctionnels de Marjory Gordon et de Virginia Henderson,
- Permettre de conceptualiser, mettre en œuvre et évaluer des projets de soins.

Dès lors le tuteur de stage, garant de la progression de l'étudiant sera un professionnel volontaire, expérimenté et compétent capable :

- D'organiser le parcours de stage de l'étudiant en fonction de ses objectifs
- De lui assurer un accompagnement individuel
- De proposer des solutions en cas de difficultés
- De transcrire les progrès de l'étudiant dans le port Folio
- D'autoriser l'étudiant à participer à des activités de soins en dehors de l'unité
- De travailler en collaboration avec les cadres formateurs
- D'évaluer le stage après avoir recueilli l'avis des autres professionnels de proximité.

L'équipe pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de Menton fait le choix, pour les deux premiers semestres de formation, de proposer trois stages de 5 semaines chacun et ceci pour :

- Offrir une diversité des lieux de stages et stimuler l'intérêt et la curiosité de l'étudiant,
- Favoriser le transfert des connaissances et l'analyse dans des situations de soins différentes tenant compte de problématiques et besoins variés,
- Optimiser l'alternance entre enseignements théoriques et cliniques afin de maintenir un niveau d'intérêt et de concentration toujours efficace, une régularité dans l'exploitation des stages et, in fine, un meilleur suivi et un meilleur apprentissage professionnel,
- Utiliser au mieux la disponibilité d'accueil des terrains de stage et des tuteurs.

Quatre types de stage sont prévus :

- **Soins de courte durée** : l'étudiant s'adresse à des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés, **SCD**.
- **Soins en santé mentale et en psychiatrie** : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie, **PSY**.
- **Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation** : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, ou une surveillance constante et des soins d'entretien en hébergement : **SLD/SSR**
- **Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie** : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école,...) : **LDV**.

Le découpage s'effectue ainsi :

- **Semestre 1** : 5 semaines de stage
- **Semestre 2** : 2 périodes de 5 semaines de stage
- **Semestre 3** : 10 semaines de stage en une période, sur un seul lieu selon le projet professionnel de l'étudiant, la disponibilité des terrains de stage et le bilan d'apprentissage de ses compétences.
- **Semestre 4** : 10 semaines de stage découpées en 2 semaines consécutives consacrées au stage et actions liés au service sanitaire et en 8 semaines d'une période sur un seul lieu selon le projet professionnel de l'étudiant, la disponibilité des terrains de stage et le bilan d'apprentissage de ses compétences.
- **Semestre 5** : 10 semaines de stage en une période, sur un seul lieu selon le projet professionnel de l'étudiant, la disponibilité des terrains de stage et le bilan d'apprentissage de ses compétences.
- **Semestre 6** : 15 semaines de stage découpé en 6 semaines et 9 semaines sur deux lieux différents dont un (dernier stage de 9 semaines) est laissé à l'étudiant en fonction de son projet professionnel et en accord avec l'équipe pédagogique garante du parcours professionnel de l'étudiant.

Le stage de 6 semaines en semestre 6 concerne les étudiants qui effectuent leur stage à l'étranger.

Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondant aux stages effectuent un stage complémentaire dont la durée sera statuée en Commission d'Attribution des Crédits (CAC) en fonction du dossier de l'étudiant.

Les étudiants en situation de non validation des crédits correspondant aux stages devront effectuer un stage de rattrapage dont la durée sera de la même façon, statuée à la Commission d'Attribution des Crédits (CAC).

2.3.1) Rôle du formateur référent des enseignements cliniques

Un projet qui décline la mise en œuvre du rôle du formateur référent de stage au sein de l'IFSI du centre hospitalier « *La Palmosa* » a été élaboré au regard des axes posés dans le portfolio.

Nous souhaiterions que la répartition des terrains de stage puisse se faire par secteurs géographiques.

L'idée étant d'avoir un cadre référent de stage et de favoriser l'accompagnement de l'étudiant.

Le postulat :

- Une fois par année de formation, l'étudiant rencontre un cadre pédagogique référent du stage sur le terrain de stage. Un appel téléphonique systématique du cadre formateur est effectué au cadre de l'unité de soins à chaque affectation de stage de l'étudiant.
- Le cadre pédagogique est **si possible** différent à chaque rencontre
- Avant et après l'entrevue, le cadre pédagogique échangera avec l'équipe de soins et/ou tuteur en présence de l'étudiant
- Un compte-rendu écrit sera rédigé après chaque rencontre puis remis au cadre coordinateur d'année responsable de l'année de formation de l'étudiant.
- Une rencontre tripartite étudiant/tuteur/formateur sera organisée en cas de besoin.
- En interaction avec les professionnels de terrain et les étudiants, les cadres formateurs assurent le suivi et l'évaluation de la qualité formative des terrains de stage : questionnaire de satisfaction de stage, analysée et portée à la connaissance des directions hospitalières 1 fois par an.

Les axes et leur mise en œuvre par le formateur référent d'année :

Assurer la coordination avec l'établissement d'accueil

- Organise une rencontre avec le maître de stage et le tuteur afin de s'identifier
- Se présente au titre de formateur référent du stage
- Relève les identités et coordonnées des tuteurs et maître de stage de l'établissement
- Rassemble toute documentation permettant de constituer un dossier de présentation de l'établissement, ainsi que son organisation ou projet d'encadrement des stagiaires.
- Identifie les besoins, les attentes et les éventuelles difficultés de l'établissement en matière d'information et d'application de la politique d'encadrement des stagiaires
- « Trie/sélectionne » et redirige les demandes de l'établissement selon la nature des situations évoquées et ou problèmes.
 - administratif: secrétariat de l'IFSI
 - pédagogique: IFSI
 - formation continue du personnel : établissement de santé

Accompagner les équipes dans l'utilisation du référentiel des compétences et des outils de suivi de formation :

- Rencontre ou émet un appel téléphonique à chaque stage au professionnel de proximité responsable du ou des étudiants en stage
- Détient en permanence le référentiel de formation et l'exploite comme repère ou le met à disposition des équipes
- Utilise le portfolio comme support d'échange pour apprécier l'amélioration de ses compétences
- Analyse la progression de l'étudiant
- Confronte l'analyse faite par l'équipe au regard de l'évolution de l'apprentissage de l'étudiant

Contribuer à la formation clinique de l'étudiant et à l'analyse de ses pratiques

- Rencontre l'étudiant en stage **ou communique avec lui par téléphone** et utilise le portfolio comme base de l'encadrement du stage. Les situations exploitées seront modulées en fonction du semestre de formation acquis
- Aide l'étudiant à faire un relevé de situations vues ou réalisées sur le portfolio en lui permettant :
 - De décrire ce qui a été fait, pourquoi, comment
 - D'identifier les connaissances nécessaires aux pratiques et ou situations rencontrées, les acquis ou compléments à rechercher
 - De s'orienter vers les ressources potentielles
 - De faire des liens entre les acquisitions antérieures indiquées dans le portfolio et celles présentées le jour de l'encadrement.

Communiquer avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre le parcours de l'étudiant

- Effectue systématiquement un point avant et après la rencontre de l'étudiant à partir des points suivants :
 - Finalités de la supervision
 - Evaluation de l'encadrement
 - Réajustements à effectuer et moyens à mettre en œuvre.

Organiser des rencontres avec les étudiants sur les lieux de stage ou à l'IFSI

- Réalise un bilan individuel pendant le stage
- Assure un bilan collectif à chaque retour de stage et une analyse des pratiques
- Organise une rencontre individuelle par étudiant au titre du suivi pédagogique au minimum par trimestre et plus selon les difficultés de l'étudiant.
- Met en place un contrat d'apprentissage individuel permettant à l'étudiant de progresser à partir de :
 - L'identification de ses insuffisances et des objectifs d'amélioration posés
 - De la mise à disposition de ressources théoriques et ou pratiques
 - Du suivi de l'application des mesures correctrices à apporter
 - Des résultats obtenus
 - De la projection sur le stage suivant.

Réguler les difficultés éventuelles

- Apporte une écoute systématique à toutes difficultés évoquées par l'étudiant ou le stage
- Donne une suite aux informations recueillies en les orientant selon la nature des sujets
- Rencontre du superviseur pédagogique de l'étudiant lors de difficultés observées ou communiquées
- Met en place une traçabilité sur le logiciel WINIFSI

Assurer une communication et une traçabilité interne à l'IFSI

- Informe rapidement le référent de promotion lors de difficultés sur le stage
- Rédige systématiquement une fiche de suivi pédagogique sur WINIFSI à l'issue de la supervision en stage, et remet celle-ci au référent de promotion

2.3.2) L'offre de stage

Les terrains de stages retenus pour l'année 2020-2021 sont situés en [annexe 5](#) :

En ce qui concerne les terrains de stages extra hospitaliers, l'équipe pédagogique de l'institut de formation du centre hospitalier de Menton a mis en place une coopération avec les hôpitaux locaux de Sospel, Breil-sur-Roya, Tende, avec les centres communaux d'action sociale de Menton et Roquebrune Cap Martin, avec les établissements de soins à domicile et les établissements scolaires de Menton :

2.3.3) L'organisation des stages

Afin d'aider l'étudiant à structurer ses apprentissages en stage autour de la prise en charge de patients, nous attendons que ce dernier puisse assurer les soins à un nombre de patients et de niveaux de complexité croissants.

	Durée et dates des stages	Nombre de patients à prendre en charge (à titre indicatif selon le type de service et la charge en soins)
Semestre 1	5 semaines	De 1 à 2 (soins de confort et de bien être)
Semestre 2	5 semaines 5 semaines	De 2 à 3 (soins de confort et de bien être)
Semestre 3	10 semaines	De 2 à 4 (situation simple de soins.)
Semestre 4	10 semaines (dont 2 semaines consacrées au Service Sanitaire)	De 4 à 6
Semestre 5	10 semaines	De 6 à 8
Semestre 6	6 semaines 9 semaines	De 8 à 10

2.4) Objectifs pédagogiques annuels et semestriels

2.4.1) Objectifs annuels

Les objectifs pédagogiques annuels pour l'année scolaire 2020-2021 des 3 années de formation se trouvent en [annexe 6](#).

Les objectifs pédagogiques par semestre se définissent comme suit :

2.4.2) Objectifs semestriels

Semestre 1

L'étudiant sera capable :

- De réaliser un recueil de données permettant de situer le patient dans son environnement bio-psycho-social
- De repérer les acteurs et les éléments matériels et organisationnels qui contribuent à sa prise en charge
- D'instaurer une communication respectueuse avec le patient et les équipes
- De mettre en œuvre des soins de confort et de bien-être pour ce patient
- De s'interroger sur sa pratique professionnelle

Semestre 2

L'étudiant sera capable :

- D'analyser les informations recueillies pour comprendre et argumenter la situation clinique du patient (en situation simple de soins)
- D'identifier les difficultés de communication et les éléments la facilitant
- D'accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens (compétence 3)
- De s'interroger sur sa pratique professionnelle

Semestre 3

L'étudiant sera capable :

- D'élaborer, de mettre en œuvre, d'évaluer et de réajuster les projets de soins des patients pris en charge
- De planifier les interventions soignantes en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire
- D'utiliser ses connaissances en communication (écoute active) afin d'instaurer une relation adaptée à la situation de chacun des patients pris en charge
- De donner des conseils préventifs et éducatifs individuels ou collectifs
- De s'interroger sur sa pratique professionnelle et la confronter avec celle des professionnels

Semestre 4

L'étudiant sera capable :

- D'élaborer, de mettre en œuvre, d'évaluer et de réajuster les projets de soins des patients pris en charge
- De planifier les interventions soignantes en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire
- De conduire une démarche de communication adaptée aux personnes et à leur entourage en dehors des situations de crise ou de détresse
- De réaliser une démarche préventive et/ou éducative auprès des patients et/ou de leur entourage et /ou des stagiaires et/ou des équipes soignantes
- D'organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire
- De s'interroger sur sa pratique professionnelle et la confronter avec celle des professionnels

Semestre 5

L'étudiant sera capable :

- D'élaborer, de mettre en œuvre, d'évaluer et de réajuster les projets de soins des patients pris en charge
- D'organiser, de coordonner et de superviser les interventions soignantes au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- De conduire une démarche de communication adaptée aux personnes et à leur entourage quelle que soit la situation
- De s'interroger sur sa pratique professionnelle afin de répondre aux exigences de la qualité des soins
- De transmettre son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires

Semestre 6

L'étudiant sera capable :

- D'élaborer, de mettre en œuvre, d'évaluer et de réajuster les projets de soins des patients pris en charge
- D'organiser, de coordonner et de superviser les interventions soignantes au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- De conduire une démarche de communication adaptée aux personnes et à leur entourage quelle que soit la situation
- De s'interroger sur sa pratique professionnelle afin de répondre aux exigences de la qualité des soins
- De transmettre son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires
- De connaître et d'appliquer les règles de traçabilité et de maintenance des matériels et dispositifs médicaux.

3) Dispenses d'enseignements

Conformément à l'art 7 de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de **dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants**, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

Après l'inscription administrative de l'étudiant, une demande de dispenses d'enseignements devra être déposée au secrétariat de l'IFSI par l'étudiant au plus tard le **24 SEPTEMBRE 2020** sur la base du document présenté en **annexe 7** "demande de dispenses d'enseignements".

3.1) Cas particuliers

Pour les étudiants infirmiers titulaires du diplôme d'état d'aide soignant ou du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, des objectifs de stage spécifiques ont été élaborés en vue de la réalisation du stage du semestre 1 pour lequel ils peuvent être dispensés.

Les étudiants aides-soignants et les auxiliaires de puériculture ayant réussi l'examen d'admission prévu à l'article 24 sont dispensés des unités d'enseignement correspondant à la compétence 3 du référentiel infirmier :

« **Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens** » :

- U.E 2.10 S1 « Infectiologie, hygiène
- U.E 4.1.S1 « Soins de confort et de bien être »
- U.E 5.1.S1 « Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens »

Ils sont également dispensés du stage de 5 semaines prévu au premier semestre.

Afin de faciliter l'intégration des étudiants dispensés et de renforcer le socle des fondamentaux utile à l'apprentissage, un dispositif pédagogique d'accompagnement particulier a été élaboré.

Lors du départ stage, la participation des étudiants dispensés à l'élaboration des objectifs de stage avec les étudiants (ceci afin de les aider à la formulation des objectifs pour le prochain stage) est requise.

Pendant le temps dégagé correspondant au stage du semestre 1, il est demandé aux étudiants de réaliser une analyse de situation à partir d'une situation clinique portant sur une situation vécue dans le cadre de leur exercice professionnel antérieur (thème de l'hygiène cf. ci-après).

Cette analyse de pratiques sera régulée par le référent du suivi pédagogique.

Le temps dégagé pendant le stage de 5 semaines permettra aux étudiants d'être présents à l'institut de formation afin :

- **D'approfondir les enseignements reçus grâce à des recherches complémentaires personnelles en fonction des besoins en lien avec les UE suivantes :**
 - ✚ 2.1 S1 Biologie fondamentale
 - ✚ 2.2 S1 Cycles de vie et grandes fonctions
 - ✚ 2.4 S1 Processus traumatiques
 - ✚ 6.1 Méthodes de travail avec élaboration d'une fiche de lectures et
 - ✚ 6.2 Anglais (en salle informatique si besoin).
- **De développer une méthodologie de travail adaptée à la formation :**
 - ✚ Réalisation de fiches « résumés » de cours magistraux
 - ✚ Elaboration de questions/réponses en lien avec les cours magistraux afin d'apprendre à réviser en groupe.
 - ✚ Réalisation d'une analyse de situation clinique portant sur le thème de l'hygiène dans les soins, vécue dans le cadre de leur exercice professionnel antérieur.
- **Accompagner l'étudiant dans son processus d'évolution professionnelle : évolution de son statut de professionnel, de son identité professionnelle d'aide-soignant ou auxiliaire de puériculture, à infirmier, de son positionnement professionnel, en stage et à l'IFSI :**
 - ✚ Travail réflexif individuel et de groupe à partir de documents portant sur ces thèmes.
 - ✚ Organisation d'une table ronde avec les étudiants de de 3^{ème} année afin qu'ils échangent sur leur vécu, difficultés et stratégies d'adaptation élaborées en stage et à l'IFSI.

L'équipe pédagogique de 1^{ère} année assurera le suivi et l'accompagnement de ces étudiants durant cette période à l'IFSI.

4) Le suivi pédagogique

4.1) Temps de rencontre individualisé

Ces temps de rencontres individuels entre l'apprenant et le formateur référent pédagogique sont appelés suivi pédagogique.

Le formateur développe une vision globale de la situation pédagogique de l'étudiant. Il collabore régulièrement avec la Direction au sujet de ces suivis.

Il assure la traçabilité des données recueillies dans le dossier de l'étudiant (Winisfi) et présente aux instances la situation de tout étudiant en difficulté et/ou la mise en place d'un contrat pédagogique si nécessaire.

Les objectifs globaux du suivi:

- Identifier ses ressources et ses difficultés,
- Mettre en lien ses représentations et la réalité professionnelle.
- Elaborer des stratégies d'apprentissage permettant de progresser, de renforcer ses ressources, de s'organiser et de s'auto évaluer.

- Mesurer son apprentissage dans les différents champs de compétences au fur et à mesure de sa formation
- S'inscrire dans des perspectives d'évolution.
- Donner du sens à sa formation et conforter son projet professionnel.
- Accepter aide et soutien des encadrants.

Pour les étudiants infirmiers sont formalisés :

Des entretiens individuels avec le formateur référent d'une durée moyenne de 45 minutes :

- Au début de 1^{ère} année pour faire connaissance, repérer les ressources et difficultés au départ de la formation et si nécessaire mettre en place des moyens d'accompagnement adaptés.
- A la fin de chaque semestre afin de faire le point sur les acquis théoriques et cliniques, sur les axes d'amélioration.
- En fin d'année si nécessaire et/ou difficultés pour réaliser un bilan global des acquisitions et porter une appréciation de fin de formation sur le dossier d'évaluation continue.

D'autres entretiens sont possibles, sur rendez-vous, soit à la demande de l'étudiant soit à celle du formateur référent.

Le résumé des entretiens est noté sur WINISFI

Ces rencontres individuelles sont subordonnées à une préparation de la part de l'étudiant à partir de son portfolio et de supports pédagogiques remis par les formateurs.

Temps forts d'apprentissage, ces rencontres favorisent la réflexion professionnelle, la prise de distance, l'analyse de ses pratiques et donc la professionnalisation.

4.2) Temps de rencontre collectif

Ils favorisent la connaissance mutuelle entre les étudiants, permettent la régulation de groupe et la prise de décisions collectives.

Ces temps peuvent prendre différentes formes :

Supervisions professionnelles : elles sont animées après chaque retour de stage soit par des psychologues soit par les formateurs ayant réalisé la préparation au départ en stage. Ces supervisions favorisent l'expression des étudiants sur leur vécu de stage, leur positionnement professionnel et leurs acquisitions en stage.

- En **L1**, elles sont réalisées par les formateurs en quart de promotion et sont centrées sur une « analyse de vécu ».
- En **L2**, elles sont réalisées par les formateurs en quart de promotion et sont centrées sur l'acquisition des compétences.
- En **L3**, elles sont réalisées par des psychologues en quart de promotion et sont centrées sur le positionnement professionnel, l'affirmation de l'identité, l'autonomie et la responsabilité professionnelle.

Ce temps collectif permet aux étudiants un partage d'expériences, une confrontation de points de vue au service de leur professionnalisation.

Bilans de semestres, d'années et de formation : Animés par les coordonnateurs de promotion, ces temps permettent d'une part aux étudiants de s'exprimer, d'échanger et de porter une appréciation sur le dispositif de formation et, d'autre part, dans le cadre de la démarche qualité, donnent lieu à de possibles réajustements pédagogiques au moyen de plans d'actions qui sont portés à la connaissance des étudiants.

5) La validation des crédits

Chaque semestre, l'étudiant doit valider 30 ECTS, soit 180 ECTS à l'issue des 6 semestres de formation. La présence en stage et aux travaux dirigés est obligatoire.

Les 180 ECTS sont répartis comme suit :

- Enseignements en institut de formation : 120 ECTS.
- Enseignements cliniques en 6 stages : 60 ECTS.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

1. Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence,
2. Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages,
3. Par la validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage soit en Institut de Formation.

L'évaluation des compétences en stages est faite au moyen du portfolio, document appartenant à l'étudiant, permettant de suivre sa progression individuelle en stage.

Les éléments sont inscrits par l'étudiant et par les personnes responsables de l'encadrement en stage, tuteur ou maître de stage.

L'évaluation des connaissances et des compétences valide les acquisitions de l'étudiant. Elle est réalisée par un contrôle continu et régulier et des périodes d'examen tout au long du parcours de formation.

Une réflexion commune se poursuit dans le cadre du groupement de coopération sanitaire afin d'harmoniser les modalités d'évaluation des unités d'enseignement dites contributives.

Les crédits de formation sont attribués par la Commission d'attribution des crédits constituée par les formateurs référents des étudiants infirmiers, des représentants des tuteurs de stage et des représentants universitaires.

Cette commission se réunit chaque semestre et se prononce sur l'attribution des crédits et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme.

6) L'acquisition du diplôme d'état

Les diplômes s'inscrivent dans le cadre législatif et réglementaire qui précise les règles d'autorisation d'exercice de la profession d'infirmier.

Le diplôme est considéré comme une garantie que la personne possède les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour répondre à l'exigence de qualité des soins, garante de la sécurité du patient.

Le diplôme s'obtient par l'acquisition des **180 ECTS** prévues par le référentiel de formation.

Le diplôme d'État vaut un grade de Licence et s'inscrit dans le dispositif universitaire Licence-Master-Doctorat.

III – LES RESSOURCES DE L'INSTITUT

1) Les ressources humaines

L'IFSI est rattaché à la direction du Centre Hospitalier de Menton « La Palmosa » dont la Directrice par intérim est [Madame Capitani-Dollo](#).

1.1) L'organigramme hiérarchique et fonctionnel

L'organigramme se situe en [annexe 8](#).

1.2) Composition et compétences de l'institut de formation

DIRECTION

- Pierre Yves PAQUET, Directeur par intérim de l'IFSI et de l'IFAS.
- Mme Candice VANBIERVLIET, FF Directrice des Soins au CH Menton, Cadre supérieure de santé des instituts.
- Mme Isabelle BACQUE : Cadre Supérieure de santé des instituts.

ÉQUIPE DE FORMATEURS

Référent année de formation	Nom- Prénom	Diplômes	Expériences professionnelles
FILIAIRE INFIRMIERE			
1 ^{ère} année	Christelle THIERY	IDE Cadre De Santé MASTER II (asifi)	-Géronto-psychiatrie -IDEC en EHPAD -SSR /USLD -CDS service de chirurgie
1 ^{ère} année	Thierry CORTINOVIS	IDE de secteur Psychiatrique 1983 : CDS 1993 : Psychiatrie.	-Psychiatrie : Service Admission adulte / CMP/CATTP/Hôpital de jour adulte + CATTP Géronto psychiatrie.

			-CDS en service de soins admission et extra hospitalier. -Cadre de Pôle en psychiatrie adulte et pédopsychiatrie -CDS formateur : IFSI.
2 ^{ème} année	Khadija BAIDAR		-Cadre de santé SANTE MENTALE -Cadre de santé EHPAD -Cadre de santé SSR
2 ^{ème} année	Sandra BARBIER	-IADE CDS -Master II « Encadrement des Etablissement de la Santé et du Social » -Formateur GSU	-Urgences -Bloc/SSPI (anesthésie) : - Chirurgie cardiaque - Grands brûlés - Anesthésie pédiatrique
3 ^{ème} année	Catherine ROCHE	-1987 DEI -2002 DE Puériculture -2011 DE CDS/MASTER 1 Sciences de l'éducation -2015 MASTER II Sciences de l'éducation « Formation de formateurs aux métiers de l'enseignement »	- Services Chirurgie, médecine - Pédiatrie générale et néonatalogie - FFCDS médecine et soins palliatifs - IFSI IFAS depuis 2011
3 ^{ème} année	Rose Marie BENGUE	1983 DEI 1991 DEIA Licence Sciences Sanitaires et Social 2001CDS	-Services Chirurgie, réanimation -BLOC/SSPI toutes spécialités -CDS en radiologie interventionnelle +SSPI -Cadre formateur depuis 2003 (école d'IA puis IFSI)
FILIAIRE AIDE-SOIGNANTE			
	Richard JOURDAN	DEI	-Ehpad -Psychiatrie -Activité libérale
	Frédéric MENGUY	IADE	- Réanimation pédiatrique - Urgences préhospitalière - Bloc/SSPI (anesthésie) - Prélèvement d'organes

Les cadres formateurs sont responsables :

- de la conception du produit pédagogique (unités d'enseignements, compétences, évaluations...)
- de l'organisation et de la coordination sur les promotions
- des commandes auprès des intervenants (après avis du directeur)
- de l'accompagnement de la réforme sur le terrain et de l'encadrement pédagogique des étudiants en stage
- du suivi et de l'évaluation de la formation mise en œuvre.

ADJOINTES ADMINISTRATIVES

- **Victoria SERRA**
- **Julie TENAILLEAU**

Elles assurent :

- L'accueil physique et téléphonique des étudiants et autres interlocuteurs de l'IFSI
- Le suivi:
 - Du processus administratif de sélection à l'entrée en IFSI, IFAS,
 - Des dossiers administratifs des étudiants (financements, assurances, conventions de formation, attestations ...)
 - Des indemnisations pour : les étudiants en stage, les heures d'enseignement dispensées par les intervenants intérieurs et extérieurs
 - Des stages pour l'élaboration des conventions et courriers avec nos partenaires de stages.

AGENT D'ENTRETIEN

- **Sylvie CHOUCHANA**

1.3) Les intervenants externes

Ce sont des universitaires, professionnels de santé et autres experts assurant des interventions à l'Institut dans les différents domaines de la formation :

- Sciences humaines, sociales et droit,
- Sciences biologiques et médicales,
- Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes,
- Sciences et techniques infirmières, interventions,
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière,
- Méthodes de travail

2) Les ressources documentaires et multimédias

Tous les étudiants infirmiers sont inscrits à la faculté de médecine et bénéficient des droits d'accès à l'université : bibliothèque, logement, activités sportives etc.

L'institut dispose :

- D'une salle informatique multimédia de 19 postes (salle 5) connectés à internet et à une imprimante. Cette imprimante est à disposition des étudiants. La salle est ouverte aux heures d'ouverture de l'IFSI, soit de 8h30 à 17h00.

- D'une seconde salle dite « laboratoire de langue » dont les 19 postes informatiques peuvent être utilisés à des fins pédagogiques. Ils permettent un accès à internet, une saisie à partir du logiciel Libre Office.

L'institut dispose de plus :

- D'un centre de documentation dont l'ouverture est prévue 2 après-midi/semaine à partir de la rentrée 2020-2021
- D'un équipement WIFI dans la totalité des locaux.

3) Les ressources en infrastructure et en logistique

L'institut dispose à ce jour dans ses locaux de :

RDC	
2 Salles de cours : 1(équipée pour Visio conférence) et 2 2 salles de TP1 et TP2	2 bureaux de formateurs, Salle à manger des étudiants (2 pièces) Salle à casiers Salle de réunion pour l'équipe (prochain centre de documentation) Petite salle cafétéria Salle de TP 2, salle de simulation en santé
1^{er} étage	
3 salles de cours : 4 et 6 et salle 5 informatique (19 postes informatiques)	
2^{ème} étage	
2 salles de cours : 7 et 8	2 bureaux de formateurs

4) La vie étudiante

La section relative à la vie étudiante est composée du Directeur ou de son représentant, des étudiants élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut et au minimum de trois autres personnes désignées par le Directeur parmi l'équipe pédagogique et administrative de l'institut.

En fonction de l'ordre du jour, des personnalités qualifiées peuvent être sollicitées par le directeur pour participer à la section, en garantissant un équilibre numérique au regard de la représentation étudiante.

La section est présidée par le directeur de l'institut. Un vice-président est désigné parmi les étudiants présents.

En cas d'absence du directeur, la présidence est assurée par le vice-président étudiant.

Cette section se réunit au moins deux fois par an sur proposition du Directeur ou des étudiants représentés à la section de la vie étudiante.

Cette section émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut, notamment:

- l'utilisation des locaux et du matériel,
- les projets extra « scolaires »,

– l'organisation des échanges internationaux.

III - LA PROMOTION DE L'IFSI ET DE LA PROFESSION D'IDE

Plusieurs évènements sont organisés favorisant la promotion de l'IFSI et de la promotion IDE :

- ❖ *Studyrama GHT 06* : représentation de l'IFSI au nom du GHT favorisant sa notoriété auprès des publics concernés, aux différents salons des métiers et salons des étudiants.
- ❖ *Journée Portes Ouvertes* : évènement organisé par les cadres pédagogiques, supervisé par le CSS, en collaboration avec le Directeur des soins, la Direction de l'établissement, différents services de presse et radiophonie, ainsi qu'un groupe d'éditeurs.
- ❖ *Participation au Forum des métiers de Roquebrune Cap Martin.*
- ❖ *Participation à la journée « Leader Diabète ».*
- ❖ *Participation aux manifestations de la journée de la ligue contre le cancer : Octobre rose (marche/course sur Menton) et Mars bleu.*
- ❖ En collaboration avec le comité d'Ethique, *participation à la journée Ethique* organisée annuellement par le CHUN. En projet et dans le cadre des objectifs pédagogiques de l'UE 1.3 S3 « Législation, Ethique et Déontologie » mise en place, en collaboration de soirées « ciné club éthique » trimestriellement permettant un débat après le visionnage d'un film choisi. L'objectif serait pour les étudiants IDE et élèves AS de réfléchir sur le sens de nos pratiques dans des situations de vie difficiles.

L'objectif global est de favoriser le **positionnement des instituts** en tant que Pôle d'excellence dans le domaine de la formation - infirmière et aide-soignante - **l'interdisciplinarité** par le biais des différents acteurs de la formation- **l'innovation pédagogique par l'intermédiaire de plateformes numériques**- **l'autonomie des étudiants** dans le respect des principes éthiques et des engagements attachés à la démarche qualité.